

N°93

Objet :

DESIGNATION DES
REPRESENTANTS
D'ACHERES AU SEIN DE LA
COMMISSION DE SUIVI DE
SITE DU SIAAP

Rapporteur :

M. le Maire

Date de la Séance :

17 DECEMBRE 2025

Date de la Convocation :

11 DECEMBRE 2025

Date d'affichage de la
convocation :

11 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 26

Membres représentés : 08

Membres absents : 01

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 17 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ et Suzanne JAUNET, **Maire-Adjoints**,

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI, **Conseillers Municipaux Délégués**,

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Jean-Marc JUSTINE, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Mourad MERGUI, **Conseillers Municipaux**.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Martin DESSAIGNES	pouvoir à	Marc HONORÉ
Katell LANDIER	pouvoir à	Céline CHASSIN
Alisson ZANI	pouvoir à	François DAZELLE
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	DEBRAY-GYRARD
Olivier LE GOFF	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Lydie AUGUIN	pouvoir à	Daniel GIRAUD
Jessica	pouvoir à	Nicole MARTIN
DORLENCOURT		Grégory SANCHEZ

Etaient absents :

Salim LESAGE

VOTE :

MAJORITE

6 votes contre (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT, Mourad MERGUI)

Secrétaire de séance : Sarah SABOURIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 17/12/2025

N°93

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'ACHERES AU SEIN DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE DU SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE (SIAAP)

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-21,
VU le code de l'environnement, notamment les articles L125-2-1 et R125-8-1 et suivants

Considérant que doivent être renouvelés les membres de la commission de suivi de site de la station d'épuration Seine-Aval exploitée par le syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP),

Considérant la candidature de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, et de Madame Annie DEBRAY-GYRARD, 2^{ème} adjointe au Maire,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-21 du CGCT et sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément un vote à bulletin secret scrutin, si après appel à candidature, une seule liste a été déposée, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste ; qu'en cas de multiplicité des candidatures, la désignation peut avoir lieu par un vote à main levée, si le Conseil municipal en décide à l'unanimité ; qu'à défaut, le vote se déroule à bulletin secret,

Considérant qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoient expressément de mode de scrutin particulier pour la désignation des élus municipaux en tant que membre de la commission de suivi de site de la station d'épuration Seine-Aval,

Considérant qu'après appel à candidature, Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, se porte candidat en tant que membre titulaire et Madame Annie DEBRAY-GYRARD, 2^{ème} adjointe au Maire, se porte candidate en tant que membre suppléante,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (6 votes contre : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT, Mourad MERGUI)

ARTICLE 1 : DESIGNÉ pour siéger au sein de la commission de suivi de site de la station d'épuration Seine-Aval exploitée par le syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)

- Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, en tant que membre titulaire
- Madame Annie DEBRAY-GYRARD, 2^{ème} adjointe au Maire, en tant que membre suppléante

ARTICLE 2 : PRÉCISE qu'à l'issue des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, le conseil municipal devra à nouveau délibérer pour désigner de nouveaux représentants d'Achères au sein de cette commission de suivi de site.

Fait et délibéré à Achères, le 17 décembre 2025

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le *15/12/2025*
Pour le Maire et par délégation

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Marc HONORE

